Chertsey

C-09

Formulaire de demande de CERTIFICAT
OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT D'EAU (PUITS)

Espace réservé à l'administration :			
Reçu par		Nº de demande :	

Date dépôt de la demande :	

1. Identification du lieu des travaux			
Adresse :			
# lot :		Matricule :	

2. Identification du propriétaire			
Nom :			
Adresse :			
Ville :			
Province :		Code postal :	
Téléphone :		Cellulaire :	
Courriel :			

3. Identification du requérant (si différent du propriétaire – fournir une procuration)			
Nom :			
Adresse :			
Ville :			
Province :		Code postal :	
Téléphone :		Cellulaire :	
Courriel :			

4. Description des travaux

Usage du bâtiment :
☐ Résidentiel ☐ Commercial ☐ Industriel ☐ Public ☐ Autres :_____

Nombre de chambre (s) à coucher : _____
Nombre d'étage (excluant le sous-sol) : _____
Occupation de la résidence :☐ Annuelle ☐ Saisonnière

Installation : ☐ Neuve ☐ Modifié

Type de puits: ☐ Puits tubulaire scellé ☐ Puits tubulaire non scellé ☐ Puits de surface ☐ Plan d'eau (lac, rivière, etc.)
Capacité de pompage du puits recherchée par jour : _____
Nombre de personnes à desservir : _____
Localisation projeté du puits : ☐ Cour avant ☐ Cour lat. gauche ☐ Cour lat. droite ☐ Arrière
Nature du sol : ☐ Sablonneux ☐ Rocailleux ☐ Argileux ☐ Silteux ☐ Autre : _____

Système de traitement des eaux usées : _____

Source d'alimentation en eau : ☐ Aqueduc ☐ Puits ☐ Plan d'eau (lac, rivière, etc.)

Date de début des travaux :	
Date de fin des travaux :	
Valeur des travaux :	$

5. Identification sur l'exécutant des travaux

☐ Entrepreneur licencié	☐ Propriétaire	☐ Gestionnaire de projet

Nom de l'entrepreneur:		Nº de RBQ :	
Nom du responsable :		Nº NEQ:	
Téléphone :			

6. Documents à fournir pour l'analyse de votre demande

☐	Un plan pour l'implantation du puits, à l'échelle, préparé et signé par un professionnel membre d'un ordre professionnel compétent, montrant: • la localisation précise du prélèvement d'eau ou de toutes les composantes du système de géothermie ne prélevant pas d'eau; • la localisation du point de rejet des eaux pour un système de géothermie prélevant de l'eau; • la localisation de toutes les composantes des installations sanitaires sur le terrain visé et sur les terrains voisins, le cas échéant; • la localisation d'une aire de compostage, d'une cour d'exercice, d'une installation d'élevage, d'un ouvrage de stockage de déjections animales, d'une parcelle, d'un pâturage ou de terrains où s'exerce l'exploitation d'un cimetière, sur le terrain visé et sur les terrains voisins, le cas échéant; • la limite d'une zone inondable et sa récurrence (0-20 ans ou 20-100 ans), la ligne des hautes eaux d'un lac ou d'un cours d'eau et les limites de la rive ou d'un milieu humide, le cas échéant *Le plan doit avoir été rédigé depuis moins de 2 ans, sans quoi une mise à jour par un professionnel sera demandée.*
☐	Un plan de construction de l'ouvrage de prélèvement, montrant, dans le cas d'un prélèvement d'eaux souterraines : • le type d'ouvrage, ses composantes, ses matériaux et la méthode de construction; • l'aménagement du terrain dans les trois (3) mètres autour du site de prélèvement
☐	Un plan de construction du prélèvement, montrant, dans le cas d'un prélèvement d'eaux de surface : • le type d'ouvrage, ses composantes, ses matériaux et la méthode de construction; • un plan montrant la limite du littoral et la rive; • un document ou un plan indiquant les méthodes qui seront utilisées pour revégétaliser la rive et limiter l'apport de sédiments dans l'eau lors de la construction (ex : barrière à sédiment); • une photographie récente de la rive, montrant l'endroit où les travaux auront lieu.
☐	Un plan de construction montrant, dans le cas d'un système de géothermie ne prélevant pas d'eau : • les composantes du système de géothermie et l'identification des fluides utilisés dans la boucle géothermique; • la localisation, la profondeur et la longueur de la boucle géothermique; • l'aménagement du sol au-dessus des composantes souterraines.
☐	Quelques exceptions peuvent s'appliquer, voir l'article 5.16.3 du règlement 622-2021.
☐	Paiement des frais exigibles en vertu du règlement administratif en vigueur : **110,17 $**.
☐	Procuration du propriétaire ou titre de propriété, le cas échéant.
☐	Durée du certificat : Six (6) mois.

Attention, à la fin des travaux, vous devrez nous transmettre une attestation de la conformité des travaux par un membre d'un ordre professionnel compétent en la matière, incluant un plan tel que construit et des photos de l'installation. Sans ce rapport, votre installation sera réputée non conforme.

** Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier.Tous les documents indiqués devront être obligatoirement fournis.*

7. Déclaration du requérant

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documentsrequis à la demande des services concernés. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et dela règlementation municipale applicable en vigueur. Enfin le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis.

Signature du requérant :	
Nom et prénom :	
Date :	

IMPORTANT :

- De fournir le présent formulaire ne vous autorise, en aucun temps, à entreprendre les travaux;

- Seules les demandes complètes seront acceptées;

- Vous devez prendre possession du permis AVANT d'entamer les travaux.

Chertsey

La Municipalité de Chertsey ne garantit pas que le présent formulaire soit à jour en tout temps et elle n'assume aucune responsabilité quant aux différences qu'il peut y avoir entre le texte officiel de la dernière mise à jour du règlement administratif 622-2021 et le texte apparaissant sur cette version du formulaire.